



Deuxième lettre ouverte au Président de la République

« Les notions de droits et de devoirs, le principe de laïcité doivent être explicités, développés, montrés. La laïcité, ce n'est pas l'oubli des croyances ou je ne sais quel conflit avec les religions ; la laïcité, c'est la liberté de conscience, mais c'est aussi des règles qui font que les religions n'ont pas leur place dans l'école. Cela n'empêche pas qu'il y ait un enseignement laïc des religions. » (François Hollande, 22 janvier 2015).

Tels étaient, entres autres, vos mots, Monsieur le Président, le 22 janvier dernier, lors de votre discours pour présenter vos vœux au monde de l'éducation. La France et à côté d'elle nombre de nations étaient alors empreintes de l'immense émotion qui avait suivi les attentats de début janvier. Avec votre discours rassembleur, vous avez laissé le monde éducatif rêver ce soir-là une nouvelle vision du système éducatif. « Respect » des valeurs de la République et de l'enseignant... Votre discours maniait l'empathie. Bons sentiments décorant un simple effet d'annonce, finalement. On les a rêvés suivis d'actes. Ils restent lettre morte.

Vous disiez : « *mais c'est aussi des règles qui font que les religions n'ont pas leur place dans l'école.* »

Alors, expliquez-moi, Monsieur le Président, pourquoi accepte-t-on que la loi de 15 mars 2004 soit détournée par plusieurs représentants de la République, sous le regard sinon complaisant du moins bienveillant des plus hautes autorités ?

En complément de « l'observatoire sur la laïcité¹ » censé assister votre gouvernement dans sa mission de respect du principe de laïcité en France, mais pour qui la situation n'aurait pas empiré, le SNALC-FGAF a mis en place son propre observatoire, recueillant des témoignages directs des enseignants et personnels de l'Éducation, qu'ils soient chrétiens, musulmans, juifs, athées. Ils sont en colère et nous le font savoir. Le SNALC-FGAF ne peut que déplorer l'attitude irresponsable de certains hauts-fonctionnaires. Au lieu de réunir le monde éducatif pour faire des ponts entre les religions et les opinions, on préfère le silence. Politique de l'omerta... ou plus ridicule encore : de l'autruche qui, si la situation n'était pas grave, pourrait donner à pouffer de rire : quelle image désopilante que celle de l'Éducation la tête dans le sable, les fesses en l'air, dès qu'est abordée la question du respect de la laïcité... Ce n'est pas dans cette position ridicule que la France transmettra les valeurs de liberté, égalité, fraternité et laïcité dès l'enfance et à l'école. Pour apprendre le refus de l'intolérance, de la haine et de la violence, il faut sortir la tête du sable, la relever, confronter son regard à la réalité des situations de terrain et surtout oser agir : face à l'obscurantisme, promouvoir l'instruction et la raison relève désormais de l'urgence.

Monsieur le Président, qu'en est-il de la dernière lettre ouverte² adressée par mes soins à votre ministre de l'Éducation nationale et à vous-même ? J'y abordais la question de l'application de la loi de 2004 dans les établissements scolaires publics. Dans cette lettre ouverte, je demandais que si quelques fonctionnaires se sentaient le droit d'enfreindre la loi et de violer la charte de la laïcité, de pourfendre ainsi les valeurs de la République, ils aient le courage de s'expliquer ouvertement sur ces « *mesures dérogatoires* » qui, après vos discours et vos engagements post-attentats, ressemblaient encore plus à des camouflés.

Or, à cette heure, la plus haute autorité que vous représentez n'a pas apporté de réponse à ces questions pourtant cruciales : pourquoi l'État français accepte que plusieurs responsables en France s'autorisent à ne pas respecter cette loi ? Pourquoi acceptez-vous que vos propres engagements du 22 janvier ne soient pas respectés ? Que devient une République qui renonce à ses valeurs ? Que devient un pays dont les lois sont bafouées ?

Le SNALC-FGAF, lui, se bat pour le respect de la laïcité. Connaissez-vous notre organisation syndicale ? Permettez-moi de vous la présenter : seule organisation représentative non subventionnée, elle garantit ainsi une indépendance d'action et d'expression, comme vous pouvez le constater par la présente. Le SNALC-FGAF est le deuxième syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré aux dernières élections professionnelles. Son idéal est humaniste et républicain : l'École doit avant tout permettre la transmission des connaissances et le développement de l'esprit critique à l'abri de tout endoctrinement, afin d'offrir une réelle égalité des chances à tous. Né en 1905, date révélatrice de son combat en faveur de la laïcité, le SNALC-FGAF est riche d'une histoire et fort d'une expérience où sa réflexion a toujours été libre de toute sujétion politique ou idéologique, quels que soient le ministre ou les gouvernements en place. Et c'est en cela que le SNALC-FGAF gêne, car il ne détermine pas son action d'après l'étiquette politique du ministre de l'Éducation nationale mais en fonction de l'intérêt réel des professeurs et de leurs élèves.

Le SNALC-FGAF n'est pas accroché à des positions archaïques ni à un passé définitivement révolu. Son langage ne doit rien aux modes et notre syndicat n'a jamais eu à se déjuger sur le fond. Il n'est pas figé : pour preuve, il a proposé le « collège modulaire³ », et ce bien avant la réforme du collège, tout comme « le lycée de tous les savoirs³ », bien avant la réforme du lycée ; pour le premier degré, des propositions concrètes⁴ ont été faites pour l'école.

Vous comprendrez mieux pourquoi votre silence est synonyme d'incompréhension voire de colère. Est-il aussi un aveu d'impuissance ? De peur ? Peur de prendre une position tranchée qui risquerait de froisser un électorat que vous pensiez acquis ou potentiel ? Ce mutisme est un encouragement permanent aux communautarismes ; s'il n'est même pas dit qu'il soit porteur de voix dans les urnes, il oublie de façon certaine que dans notre France laïque on est avant tout citoyen et que les particularismes de tout ordre sont secondaires. L'étalage de bons sentiments, de culpabilité, ces politiquement et pédagogiquement corrects ont fait des ravages qu'il est à présent difficile de réparer. On cède sur beaucoup, finalement presque tout, on ne fait pas de vagues... par peur. De paraître réactionnaire, intolérant ou raciste ? Mais être ferme sur la laïcité et sur le respect des lois qui garantissent la liberté et l'égalité à chacun des citoyens que nous sommes fait de vous le garant de l'École républicaine, Monsieur le Président.

À laisser les fonctionnaires interpréter la loi comme bon leur semble, on arrive à ces exemples de dérive : le 22 juin dernier pendant le baccalauréat à Strasbourg, un proviseur a rejeté la demande d'un surveillant venu faire un signalement pour refus de retirer le voile par des élèves de l'enseignement public, stipulant que « *c'est autorisé tant qu'on voit les oreilles* ». S'agit-il d'une simple confusion et méconnaissance des textes de loi ou d'une volonté manifeste de les ignorer ? La loi et sa circulaire du 18 mai 2004 sont très claires et doivent s'appliquer à tous les élèves du public. Le SNALC-FGAF réclame l'application du principe de laïcité dans tous les établissements scolaires publics, quels que soient la personne et le motif de sa présence dans l'établissement : candidats libres ou issus du privé, mères d'élève...

¹ <http://www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite>

² <http://www.snalc.fr/national/article/1284/>

³ <http://www.snalc.fr/national/article/951/>

⁴ <http://www.snalc.fr/national/article/950/>

Cette bienveillance inique aboutit *in fine* à l'encouragement des communautarismes et à de nouvelles provocations. Ainsi, des chefs d'établissement témoignent de nouvelles modes vestimentaires : après l'affaire de la jupe de Charleville-Mézières en avril dernier, des garçons déambulent aujourd'hui dans leur collège avec des djellabas⁵. Ces tenues sont désormais l'occasion pour les élèves les plus déterminés de « tester » les limites d'une loi rendue bien fragile par le peu de conviction et d'autorité d'un ministère volontiers complice. Notre Institution serait-elle à la dérive ?

Monsieur le Président, pourquoi l'Etat fait-il toujours plus de concessions ? Pourquoi toujours plus de recul face aux attaques contre les valeurs républicaines ? « **Liberté, égalité, fraternité** »... Cet été, l'Etat français a accédé à la demande de privatisation de la plage publique de Vallauris, dans les Alpes-Maritimes, pour permettre à un roi d'être au calme... Combien valent nos lois et notre liberté ? A quel prix se vendent notre identité et notre Histoire ? Quels intérêts ces compromis sans fin servent-ils ? Assurément, le roi est riche. Alors « *vive le roi !* » ??? Le territoire français n'est pas à vendre et nous veillerons à ce que l'Ecole, qui devient le lieu de toutes les permissivités, ne soit pas abandonnée, à l'instar de cette plage provençale, à la loi du plus riche ou du plus fort. Jusqu'où irez-vous dans la tolérance excessive ? A ne plus savoir faire preuve de courage, l'Etat français perd toute crédibilité auprès de ses concitoyens.

Pour nous résumer, la laïcité ne consiste pas à combattre les religions, mais bien à empêcher avec lucidité leur influence dans le cadre éducatif où les convictions religieuses doivent rester dans le domaine exclusif de la conscience individuelle et de la liberté d'opinion. « *Où finit la loi, commence la tyrannie* », disait William Pitt. Le SNALC-FGAF n'abandonnera jamais ce combat, celui de l'indépendance, de la liberté, de l'égalité.

Face à ces infractions et provocations qu'il ne cesse de dénoncer, face à ces violations et cet irrespect de la Loi par les représentants-mêmes de nos Institutions, le SNALC-FGAF est déterminé à défendre le Droit.

Et puisque nos signalements restent lettre morte, c'est désormais en actes et au pénal que nous entendons leur donner suite : « *Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique, agissant dans l'exercice de ses fonctions, de prendre des mesures destinées à faire échec à l'exécution de la loi est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende* ». Si nos autorités ont du mal à comprendre ou à respecter le texte de la loi 2004-228 du Code de l'Éducation, peut-être sauront-elles mieux entendre celui de l'article 432-1 du Code pénal. Le SNALC-FGAF de l'académie de Strasbourg fera constater par huissier de justice tout manquement à la loi dans les collèges et lycées concernés dès la rentrée scolaire. Cette mobilisation locale aura des répercussions au niveau national et sera relayée auprès du million des personnels de l'Éducation nationale.

Monsieur le Président, la France a fait figure de modèle en matière d'éducation mais a vu ses classements s'effondrer au cours des décennies. Cette même France, qui avait aussi un modèle de laïcité unique, comme principe de liberté de conscience ne plaçant aucune opinion au-dessus des autres et construisant ainsi l'égalité républicaine, voit aujourd'hui cette égalité, cette liberté de conscience ou d'expression remises en cause. Nous attendons donc un signal fort de l'Etat. Le droit à la différence doit-il devenir la différence des droits et l'indifférence du Droit ? On aimerait non seulement vous entendre mais surtout vous voir agir ou réagir, ainsi que vos ministres, sur ce sujet. Mais curieusement, silence. Un calme assourdissant... Nous prenons acte de ce silence. Tout comme vous aurez l'occasion de prendre acte de la mobilisation du SNALC-FGAF pour la défense et le respect de la laïcité dans l'école de la République.



Jean-Pierre GAVRILOVIĆ
Président SNALC-FGAF Strasbourg – Membre du Bureau national

⁵ Des vêtements dits « traditionnels » pour contourner la loi : cf. Le Figaro du 10 avril 2014 par Ch. Cornevin